

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REALISATEUR / COMPOSITEUR**

N° SIRET

20 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	31 351	62,03 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB	13	0,03 %			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	2 206	4,37 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD					
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	33 569	66,42 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF					
		40	Frais d'établissement (19)				CG					
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 136	4,23 %			
		42	Moins-value à court terme				CK	13	0,03 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	2 789	5,52 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale				CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »				CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »				CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	4 938	9,77 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	28 631	56,65 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR						
5		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX						
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY						
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	3 644					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)							
	T		X			8 277						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B			

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – RÉALISATEUR/COMPOSITEUR

 2020 <small>ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES www.arcolib.fr</small>		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 46 603 €		de 46 604 € à 217 000 €		
		12 Adhérents		9 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	23 071	100,27 %	87 418	100,71 %	
	A déduire : Débours payés					
	Honoraires rétrocedés	61	0,27 %	613	0,71 %	
	Montant net des Recettes	23 010	100,00 %	86 805	100,00 %	
	Produits financiers					
Gains divers	4 447	19,33 %	2 129	2,45 %		
	TOTAL RECETTES	27 458	119,33 %	88 935	102,45 %	
DÉPENSES	Achats	883	3,84 %	812	0,94 %	
	Salaires nets	1 011	4,39 %			
	Charges sociales sur salaires	140	0,61 %	374	0,43 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	167	0,73 %	62	0,07 %	
	Autres impôts	19	0,08 %	109	0,13 %	
	CSG déductible	365	1,59 %	5 008	5,77 %	
	Loyers et charges locatives	1 996	8,67 %	3 352	3,86 %	
	Location de matériel et mobilier	488	2,12 %	861	0,99 %	
	- Entretien et réparations	423	1,84 %	120	0,14 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	954	4,15 %	1 923	2,22 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	176	0,76 %	67	0,08 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 502	6,53 %	2 039	2,35 %	
	- Primes d'assurances	335	1,46 %	317	0,37 %	
		TOTAL T.F.S.E.	3 391	14,74 %	4 467	5,15 %
	- Frais de véhicules	1 132	4,92 %	3 054	3,52 %	
	- Autres frais de déplacements	499	2,17 %	1 318	1,52 %	
		TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	1 631	7,09 %	4 372	5,04 %
	- Charges sociales Obligatoires	1 201	5,22 %	10 002	11,52 %	
	- Charges sociales Facultatives Madelin	260	1,13 %	- 67		
	- Charges sociales Facultatives NPER	103	0,45 %			
		CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	1 564	6,80 %	9 935	11,45 %
- Frais de réception, représentation, congrès	620	2,69 %	372	0,43 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 059	4,60 %	609	0,70 %		
- Frais d'actes et contentieux	13	0,06 %				
- Cotisations syndicales et professionnelles	144	0,63 %	87	0,10 %		
- Autres frais divers de gestion	904	3,93 %	945	1,09 %		
	TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	2 740	11,91 %	2 014	2,32 %	
Frais financiers	58	0,25 %	16	0,02 %		
Pertes diverses			44	0,05 %		
	TOTAL DÉPENSES	14 454	62,82 %	31 426	36,20 %	
RÉSULTAT	Excédent	13 004	56,51 %	57 508	66,25 %	
	Plus-values à court terme			28	0,03 %	
	Divers à réintégrer	3 448	14,98 %	304	0,35 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotation aux amortissements	2 229	9,69 %	1 775	2,04 %	
	Moins-values à court terme	22	0,10 %			
	Divers à déduire	3 141	13,65 %	2 008	2,31 %	
	Déficit SCM					
		RÉSULTAT	11 060	48,07 %	54 056	62,27 %
Kilométrage moyen		4 646 km		12 635 km		